Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230515-BC2023-071-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/05/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 MAI 2023

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

Zone d'activité de la Vallée du Saule à Tremblay les Villages
Autorisation de vente d'un terrain à la société ALEXAUTO

N°BC2023-071

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**19**
Nombre de pouvoirs	**3**
Votants	**22**
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre SANIER	

L'an 2023, le 15 mai à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 09 mai 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS),Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY)

Étaient excusés :
Caroline VABRE (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La communauté d'Agglomération du Pays de Dreux est compétente en matière d'aménagement et de gestion de la zone d'activités de la Vallée du Saule située à Tremblay-les-Villages.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, elle réalise un nouveau lotissement composé de 4 lots sur cette zone. Dans le cadre de la commercialisation des futurs terrains, le prix envisagé est de 20 € HT/m².

La société ALEXAUTO, créé en 2013 et basée actuellement à Tremblay-les-Villages, est représentée par Monsieur Alexandre DEMARTIN en qualité de gérant. Son activité principale est l'entretien et la réparation de véhicules automobiles légers. Son projet consiste à créer un bâtiment de 700 m² comprenant un atelier, des bureaux et sanitaires. La société prévoit la création de 2 emplois dans les 3 ans à venir.

En 2022, cette société s'est rapprochée de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux afin de se porter acquéreur du futur lot n°3, terrain d'environ 3 309 m² .

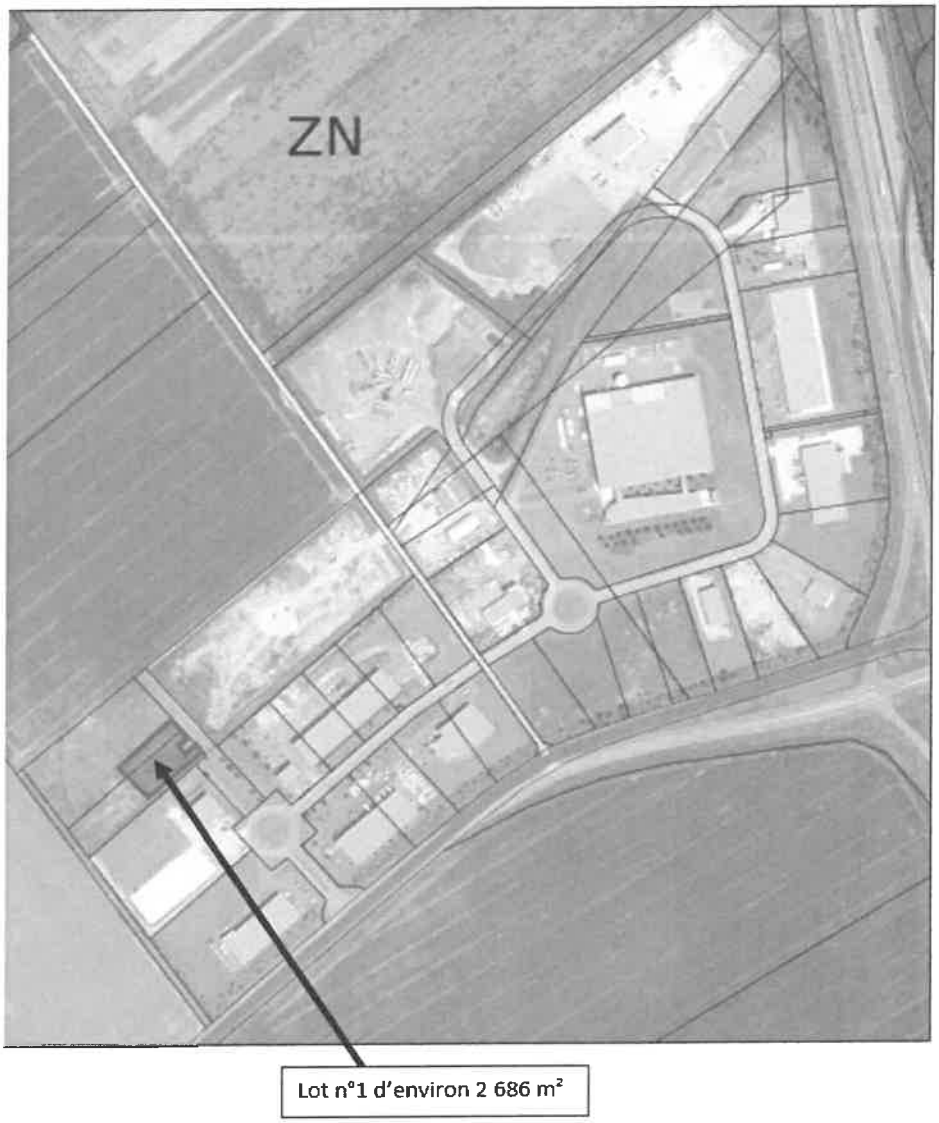
Le bureau communautaire a délibéré afin d'autoriser cette vente lors de sa séance du 5 décembre 2022.

Cependant, ce terrain est pleinement enclavé et engendre des couts de viabilisation importants. C'est pourquoi la société ALEXAUTO a récemment fait part à la communauté d'agglomération de son souhait de se positionner plutôt sur le lot n°1, terrain d'environ 2 686 m² situé sur la même zone d'activités.

Il convient de délibérer à nouveau afin d'autoriser cette vente.

Le 14 avril 2023, France Domaine a rendu un avis sur la valeur vénale du lot à céder de 54 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Au vu de cet avis, il est proposé de vendre un terrain d'environ 2 686 m², extrait des parcelles cadastrées ZN106 et ZN107 à Tremblay-les-villages, au prix de 20 € HT/m² soit 53 720 €.



VU le 9 de la délibération n°2021-75 du 12 avril 2021 portant délégation du conseil au bureau,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la vente du lot n°1, terrain d'environ 2 686 m², extrait des parcelles cadastrées ZN106 et ZN107 à Tremblay-les-villages, au prix de 20 € HT/m², à la société ALEXAUTO ou toute société s'y substituant,
ARTICLE 2 : RETIRE la délibération n°2022-276 du bureau communautaire du 5 décembre 2022 ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 26 mai 2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 26/05/2023

Gérard SOURISSEAU
Président



Pierre SANIER
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.